



Laconnex

Législature 2020-2025
Séance du 11 avril 2022

Proposition du Maire relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

vu les délibérations des conseils municipaux d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, approuvant la création d'un groupement intercommunal entre les communes d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, sous le nom de « Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex » et les statuts dudit Groupement,

vu les modifications apportées aux statuts lors de l'Assemblée générale constitutive du Groupement, le 4 avril 2022,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

Par 8 voix POUR, soit à l'unanimité des présents

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Avusy, Chancy et Soral.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 mai 2022.




Catherine Koumrouyan
Secrétaire générale